

# **ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008**

**Demande de renseignements particuliers  
de l'Opposition officielle  
et du 2<sup>e</sup> groupe d'Opposition**

**Juin 2007**

**MINISTÈRE DES FINANCES**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008**  
**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS**  
**DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

---

**Table des matières**

**Ministère des Finances**

1. Liste des employés avec frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation pour l'année 2006-2007.
2. Pour l'année 2006-2007, le nombre d'employés à statut occasionnel dont le contrat est arrivé à échéance et n'a pas été renouvelé, par secteurs d'activité.
3. Liste et copie de tous les sondages et/ou « Focus group » commandés en 2006-2007, en incluant les coûts.
4. Pour le gouvernement, quelle est la dépense fiscale observée des mesures ayant un impact sur les revenus du budget 2006-2007.
5. Pour le gouvernement, quel est l'impact financier observé des mesures ayant un impact sur les dépenses du budget 2006-2007.
6. Niveau d'accroissement de la dette publique pour la dernière année et prévisions pour 2007-2008, en inscrivant le détail de chacune des nouvelles dépenses inscrites à la dette.
7. Détail des revenus budgétaires attribuables à des mesures non récurrentes pour l'année 2007-2008.
8. Copie de toutes les études ou analyses portant sur le déséquilibre fiscal, produites en 2006 et/ou 2007.
9. L'évolution du total des transferts fédéraux pour les 5 dernières années et prévisions, selon la comptabilité de caisse.
10. L'évolution du total des transferts fédéraux pour les 5 dernières années et prévisions, selon la comptabilité d'exercice.
11. L'évolution des transferts fédéraux pour l'enseignement postsecondaire pour les 10 dernières années (excluant les programmes sociaux).
12. L'évolution des transferts fédéraux au titre de la santé (TCS) pour les 10 dernières années (excluant programmes sociaux).
13. L'évolution des paiements de péréquation pour les 10 dernières années.
14. Ventilation de la rubrique « autres programmes » au niveau des transferts fédéraux et évolution des 5 dernières années.
15. Liste et solde de tous les fonds existants pour chacun des ministères et organismes du gouvernement ainsi que la dépense d'intérêts prévue pour 2007-2008 pour chacun de ces fonds.
16. Liste des groupes consultés pour les consultations prébudgétaires, soit les premières tenues avant le 20 février 2007 et les secondes tenues avant le 24 mai 2007.
17. Quel serait l'impact financier pour le Québec de l'exclusion des revenus tirés des ressources naturelles non renouvelables du calcul de la péréquation pour 2006-2007 et prévisions pour 2007-2008.

18. Évolution du déficit accumulé des hôpitaux et des universités pour les cinq dernières années.
19. Évolution de la dépense d'intérêts sur la dette imputable aux municipalités pour 2006-2007 et chacune des 10 dernières années.
20. Copie des études, analyses ou scénarios élaborés depuis le 1<sup>er</sup> mai 2003 concernant un éventuel transfert d'une partie de la TVQ aux municipalités.
21. Impact financier pour le gouvernement en 2005-2006 et 2006-2007 du crédit d'impôt remboursable pour les nouveaux diplômés travaillant dans les régions ressources.
22. Prévisions de l'impact financier pour le gouvernement en 2007-2008 du crédit d'impôt non remboursable pour les nouveaux diplômés travaillant dans les régions ressources.
23. Sommes versées par la SOFIL aux municipalités au cours de l'année 2006-2007. Indiquer le nom du bénéficiaire, le montant versé et une brève description du projet.

*\* Dans la réponse 23 sont incluses les réponses aux questions 9 à 13 transmises au MAMR par l'Opposition officielle concernant la SOFIL.*

-----  
**Questions additionnelles du 2<sup>e</sup> groupe d'Opposition :**

24. Liste des contrats de plus de 25 000 \$ donnés sans appel d'offres, incluant publicités et sondages (nom des fournisseurs et montant des contrats)
25. Impact (\$) sur le montant de péréquation reçu par le Québec d'une fluctuation de 1 \$ du prix du baril de pétrole (selon la formule de péréquation actuelle)

**SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC (SAQ)**

► *Voir le document de la Société des Alcools du Québec - Renseignements particuliers*

1. Liste des membres du conseil d'administration, des personnes qui ont vu leur mandat renouvelé, des personnes qui ont été nommées, incluant les frais de déplacements, de voyage, de repas et de représentation.
2. Détail de la politique salariale de la SAQ :
  - a) rémunération;
  - b) bonis;
  - c) avantages sociaux.
3. La variation moyenne de prix, par catégories de produit, entre 2005 et 2006 et entre 2006 et 2007.
4. Nom des membres de la direction, postes, rémunération, indemnités de départ et avantages sociaux.
5. Liste des contrats donnés par la SAQ, incluant publicité et sondages :
  - a) nom des fournisseurs;
  - b) montant des contrats;
  - c) méthode d'octroi des contrats.
6. Sommes investies dans Éduc'alcool en 2006-2007.
7. Rendements de la SAQ pour 2006-2007, ventilation par mois.
8. Produit des ventes de la SAQ pour 2006-2007, ventilation par mois.

9. Copie de toutes les études et/ou analyses portant sur un changement de bannière de la SAQ.
10. Détails des indemnités de départ versées en 2006-2007, montants et bénéficiaires.
11. Total des ristournes versées par des fournisseurs à la SAQ en 2006-2007.
13. Comparaison du prix du vin entre le Québec et les autres provinces canadiennes.
14. Variation des taux de change utilisés par la SAQ pour 2006-2007 et dates d'application sur ses produits.
15. Depuis le 1<sup>er</sup> avril à aujourd'hui : liste des contrats accordés pour des activités publicitaires et pour des activités de relations publiques.

**SOCIÉTÉ DES LOTERIES DU QUÉBEC (LOTO-QUÉBEC ET SES FILIALES, SOCIÉTÉ DES CASINOS DU QUÉBEC, SOCIÉTÉ DES BINGOS DU QUÉBEC)**

► *Voir le document de la Société des loteries du Québec - Renseignements particuliers*

1. Détail de la politique salariale de la Société des loteries du Québec :
  - a) rémunération;
  - b) bonis;
  - c) avantages sociaux.
2. Nom des administrateurs, membres de la direction, postes, rémunération, indemnités de départ et avantages sociaux, frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation.
3. Liste des contrats donnés par la Société des loteries du Québec, incluant publicité et sondages :
  - a) nom des fournisseurs;
  - b) montant des contrats;
  - c) méthode d'octroi des contrats.
4. Ventilation du budget de la publicité et de la promotion.
5. Liste et copie de tous les sondages commandités en 2006-2007, en incluant les coûts.
6. Ventilation des revenus générés par les appareils de loterie-vidéo en incluant les revenus moyens par appareil.
7. Budget accordé par Loto-Québec depuis 2003-2004 pour la prévention du jeu pathologique.
8. Liste de toutes les activités liées à la prévention des effets néfastes des jeux de hasard et à l'intervention thérapeutique auprès des joueurs compulsifs et copie de tous les échanges de correspondance avec le ministère et le ministre de la Santé et des Services sociaux ou son cabinet à ces égards en 2006-2007.
9. Ventilation du nombre d'appareils de loterie-vidéo en fonction au Québec par année pour 2006-2007 et prévisions pour 2007-2008, par région et par type d'établissement.

**MINISTÈRE DES FINANCES**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2007-2008**  
**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS**  
**DU 2<sup>E</sup> GROUPE D'OPPOSITION**

---

**Table des matières**

- |    |   |           |
|----|---|-----------|
| 1. | Liste des contrats de plus de 25 000 \$ donnés sans appel d'offres, incluant publicité et sondages  | Voir Q-24 |
| 2. | Dépense fiscale réelle de chacune des mesures ayant un impact sur les revenus du budget 2006-2007   | Voir Q-4  |
| 3. | Impact financier réel des mesures ayant un impact sur les dépenses du budget 2006-2007  | Voir Q-5  |
| 4. | Détail des revenus budgétaires attribuables à des mesures non récurrentes pour 2006-2007  | Voir Q-7  |
| 5. | Au niveau des transferts fédéraux, ventilation des montants qui composent la rubrique « autres programmes » inscrite au Plan budgétaire 2007-2008             | Voir Q-14 |
| 6. | Impact (\$) sur le montant de péréquation reçu par le Québec d'une fluctuation de 1 \$ du prix du baril de pétrole (selon la formule de péréquation actuelle) | Voir Q-25 |

**CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (CDP)**

► *Voir le document de la Caisse de dépôt et placement - Renseignements particuliers*

7. Nom des administrateurs, membres de la direction, postes, rémunération, indemnités de départ et avantages sociaux

**SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC (SAQ)**

► *Voir le document de la Société des Alcools du Québec - Renseignements particuliers*

8. Détail de la politique salariale de la SAQ, rémunération, bonis et avantages sociaux
9. La variation moyenne du prix, par catégories de produit, entre 2005 et 2006 et entre 2006 et 2007
10. Nom des administrateurs, membres de la direction, postes, rémunération, indemnités de départ et avantages sociaux
11. Liste des contrats de plus de 25 000 \$ donnés sans appel d'offres par la SAQ, incluant publicité et sondages (nom des fournisseurs et montant des contrats)

**SOCIÉTÉ DES LOTERIES DU QUÉBEC (LOTO-QUÉBEC ET SES FILIALES, SOCIÉTÉ DES CASINOS DU QUÉBEC, SOCIÉTÉ DES BINGOS DU QUÉBEC)**

► *Voir le document de la Société des loteries du Québec - Renseignements particuliers*

12. Détails de la politique salariale de la Société des loteries du Québec, rémunération, bonis et avantages sociaux
13. Nom des administrateurs, membres de la direction, postes, rémunération, indemnités de départ et avantages sociaux
14. Liste des contrats de plus de 25 000 \$ donnés sans appel d'offres par la Société des loteries du Québec, incluant publicité et sondages (nom des fournisseurs et montant des contrats)
15. Ventilation des revenus par type de produit

**Q-1 Liste des employés avec frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation pour l'année 2006-2007**

Sous-Ministériats	Directeurs	Depenses de fonction	Frais de voyage <sup>(1)</sup>
Jean Houde	Sous-ministre	2 398,00	21 167,75
	Christyne Tremblay	631,12	33,55
		<hr/> 3 029,12	<hr/> 21 201,30
Pierre Saulnier	Sous-ministre adjoint	1 974,63	544,89
		1 974,63	544,89
Bob Mc Collough	DGA	1 713,37	1 104,49
	Donald Morasse	133,10	621,45
	Pierre-Yves Kirouac	163,01	0,00
	Gilles Lafleur	617,29	573,81
	Céline Albert	0,00	141,60
	Guyline Rousseau	636,05	1 205,37
	Gilles Bissonnette	453,94	4 343,49
	Denis Thiboutot	34,07	0,00
	Paul L'Archevêque	463,40	429,13
	<hr/> 4 214,23	<hr/> 8 419,34	
Réal Tremblay	Sous-ministre adjoint	2 584,80	2 240,58
	Lise Gauthier	78,88	142,59
	Paul Jr Bergeron	1 620,44	5 706,98
	Lyne Dussault	654,34	0,00
	<hr/> 4 938,46	<hr/> 8 090,15	
Luc Monty	Sous-ministre adjoint	2 356,74	4 053,97
	Carl Gauthier	3 432,68	7 007,37
	Éric Ducharme	906,19	4 438,61
	Luc Bilodeau	268,95	219,18
	Bertrand Cayouette	502,50	384,65
	Éric Fournier	658,83	2 068,09
	Jean-Pierre Simard	678,66	975,32
	Éric Deschênes	0,00	743,76
	Daniel Florea	563,71	286,91
	<hr/> 9 368,26	<hr/> 20 177,86	
Yves Lafrance	Sous-ministre adjoint	1 738,74	10 473,25
	Denis Dufresne	292,79	0,00
	<hr/> 2 031,53	<hr/> 10 473,25	
Richard Boivin	Sous-ministre adjoint	2 414,75	13 579,54
	Maurice Lalancette	473,05	4 747,83
	Martin Landry	0,00	4 906,15
	Pierre Rhéaume	0,00	8 725,06
	<hr/> 2 887,80	<hr/> 31 958,58	
Mario Albert	Sous-ministre adjoint	1 186,08	763,75
	Nicolas Mazelier	770,81	556,45
	Marc Sirois	2 539,58	5 101,77
	Brigitte Dufort	348,42	535,34
	Michel Dionne	1 266,37	5 082,94
	Brian Girard	1 199,55	2 756,36
	Simon Bergeron	853,45	4 218,00
	Jacques Caron	1 189,11	818,68
	Stéphane Tousignant	136,58	0,00
	Julie Gingras	244,66	2 171,34
	Pierre L. Côté	123,16	498,80
Marc Grandisson	0,00	921,65	
	<hr/> 9 857,77	<hr/> 23 425,08	

Bernard Turgeon	Sous-ministre associé	2 249,73	23 613,44
	François Tardif *	225,10	13 490,80
	Renaud Raymond	204,89	233,50
	Harold Garneau	233,86	319,55
	Carl Lessard	150,87	0,00
	Patrick Déry	141,13	12 509,30
	Daniel Doyon	349,38	431,19
	Odette Hamelin	66,08	0,00
	Alain Bélanger	442,21	14 104,45
		<u>4 063,25</u>	64 702,23
Carole Boisvert	Contrôleur des finances	744,22	2 675,38
	Benoît Boivin	380,93	671,99
	Guy Lavallée	0,00	1 688,19
	Diane Pineault	311,82	176,95
	Michel Bujold	0,00	48,18
	Yvan Giroux	129,46	0,00
	Denis Aubé	196,38	140,99
	Claude-Henri Lavoie	523,16	33,00
	Guy Lambert	196,25	212,53
		<u>2 482,22</u>	5 647,21
Grand total :		44 847,27	194 639,89
Montant autorisé **:		<u>48 450,00</u>	
Écart		- 3 602,73	

\* Le montant relatif aux frais de voyage de M. François Tardif est relatif à son stage hors-Québec.

\*\* Détail du montant autorisé : (8 x 2 415)+(81 x 300)+(1 x 4 830).

**NOTE :**

Une provision budgétaire est allouée à chacun des ministères pour les frais de représentation des cadres. Un montant de 300 \$ par cadre est alloué par le Conseil du trésor. Cependant, le Ministère répartit ce montant entre les cadres en fonction de la nature des responsabilités qu'ils assument, ce que permet ladite directive (RPG 6.1.2.3).

<sup>(1)</sup> Frais de voyage : hébergement, repas et transport.

**Q-2 Pour l'année 2006-2007, le nombre d'employés à statut occasionnel dont le contrat est arrivé à échéance et n'a pas été renouvelé.**

5 occasionnels en secrétariat

1 occasionnel en techniques de bureau

---

6 personnes

**Q-3 Liste et copie de tous les sondages et/ou « Focus Group » commandés en 2006-2007, en incluant les coûts.**

N°	Nom du professionnel ou de la firme	Objet	Coût (\$)	Mode d'octroi
3.1	SOM	Études (sondage omnibus) visant à mesurer la notoriété de la marque Épargne Placements Québec; étude traitant du marché des REER au Québec.	15 875	Contrat négocié
3.2	Léger Marketing	Étude (sondage) visant à mesurer la notoriété et l'appréciation de la campagne publicitaire d'Épargne Placements Québec.	18 800	Appel d'offres sur invitation
3.3	Léger Marketing	Enquête de satisfaction de la clientèle d'Épargne Placements Québec.	23 800	Contrat négocié

*Les copies de ces sondages se retrouvent dans le document joint à la présente.*

**Q-4 Pour le gouvernement, la dépense fiscale observée des mesures ayant un impact sur les revenus du budget 2006-2007.**

**IMPACT FINANCIER DES MESURES FISCALES AUX PARTICULIERS ET AUX SOCIÉTÉS  
DU BUDGET 2006-2007 – PROJECTION POUR LES ANNÉES 2006-2007 ET 2007-2008**  
(en millions de dollars)

	Projection <sup>(1)</sup>	
	2006-2007	2007-2008
<b>1. Réduction de l'impôt des particuliers</b>		
Hausse de 500 \$ à 1 000 \$ de la déduction pour les travailleurs au 1 <sup>er</sup> janvier 2007	-65,0	-288,0
Bonification du crédit d'impôt remboursable pour le maintien à domicile d'une personne âgée	-5,0	-37,0
Amélioration à la fiscalité relative aux dons de bienfaisance et aux autres dons	-3,0	-13,0
Non-imposition de l'avantage accordé par l'employeur relatif au laissez-passer pour le transport en commun	-2,0	-6,0
Réduction de 50 000 \$ à 25 000 \$ du seuil au-delà duquel l'étalement du revenu d'artiste est permis	—	-1,0
<b>2. Une gestion responsable de la forêt</b>		
Mesures de réduction des coûts d'opération et d'investissements sylvicoles (mesures applicables à l'encontre des redevances forestières)	-30,0	-25,0
Nouveau crédit d'impôt remboursable de 40 % pour la construction et la réfection majeure de chemins d'accès et de ponts en milieu forestier	-15,0	-20,0
Crédit de taxe sur le capital de 15 % des nouveaux investissements réalisés jusqu'en 2009 par les entreprises manufacturières de première transformation du bois	-25,0	-25,0
Étalement du revenu pour les exploitants de boisés privés	—	-2,0
<b>3. Améliorer la compétitivité des entreprises</b>		
Réduction de 8,5 % à 8 % du taux d'imposition des PME	-30,0	-39,0
Reconduction permanente et bonification du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2007	—	-25,0
Accroître l'accessibilité aux crédits d'impôt à la R-D	-2,0	-4,0
<b>4. Appuyer nos agriculteurs</b>		
Crédit d'impôt remboursable de 30 % pour l'acquisition d'installations de traitement du lisier de porc	-4,0	-7,0
Déduction de 50 % du revenu d'emploi pour les travailleurs agricoles étrangers	-0,3	-0,3
<b>5. Agir pour la réduction des gaz à effet de serre</b>		
Hausse de 100 % à 200 % de la déduction fiscale pour l'employeur liée à l'achat d'un laissez-passer de transport en commun pour l'employé	—	-4,0
Remboursement total de la taxe sur les carburants aux transporteurs en commun	-10,0	-10,0
Remboursement de 1 000 \$ sur la TVQ payée à l'achat ou à la location d'un véhicule hybride neuf	-1,0	-1,0
<b>6. Autres mesures</b>		
Faciliter l'accès des personnes handicapées aux édifices	—	-1,0
Élargissement du crédit d'impôt pour la production d'enregistrements sonores aux DVD et vidéo-clips	—	-1,0
Bonification du crédit d'impôt relatif à la déclaration des pourboires	-2,0	-10,0
Développement d'une expertise financière dans les produits dérivés	-0,5	-1,0
Revue de l'admissibilité des prises de participation des travailleurs au Régime d'investissement coopératif pour les coopératives de travailleurs actionnaires	-1,0	-2,0
Harmonisation du traitement fiscal des dividendes avec le gouvernement fédéral	10,0	120,0
<b>TOTAL DES MESURES AYANT UN IMPACT SUR LES REVENUS</b>	<b>-185,8</b>	<b>-402,3</b>

Source : *Discours sur le budget 2006-2007*.

(1) La dépense fiscale observée à l'égard des mesures fiscales prenant effet en 2006 et 2007 n'est pas encore disponible. Elle ne le sera qu'après le traitement des déclarations d'impôt.

**Q-5 Pour le gouvernement, l'impact financier observé des mesures ayant un impact sur les dépenses du Budget 2006-2007.**

**IMPACT FINANCIER DES MESURES BUDGÉTAIRES  
DISCOURS SUR LE BUDGET 2006-2007  
(en millions de dollars)**

	<b>Impact financier pour le gouvernement 2006-2007</b>
<b>B. MESURES AYANT UN IMPACT SUR LES DÉPENSES</b>	
<b>1. Pour une gestion responsable de la forêt</b>	
Programme de soutien pour les travailleurs	10,0
Enveloppe de prêt de 425 M\$ pour les investissements des scieries, des usines de fabrication de panneaux et des usines de pâtes et papiers (garanties de prêts)	10,0
Mesures de réduction des coûts d'opération et d'investissements sylvicoles	10,0
<b>Sous-total</b>	<b>30,0</b>
<b>2. Miser sur l'innovation et la R-D</b>	
Financer des organismes voués à la recherche	13,0
Valoriser davantage les résultats de la recherche publique	5,0
Améliorer la recherche et l'innovation dans les PME	5,0
Contribution financière à Biomed Développement	1,0
<b>Sous-total</b>	<b>24,0</b>
<b>3. Soutenir le dynamisme de nos régions</b>	
Hausse du financement des conférences régionales des élus (CRE)	8,0
Enveloppe additionnelle de 45 M\$ pour les Fonds locaux d'investissement	4,5
Transfert de la SOQUEM en Abitibi-Témiscamingue	3,0
Contribution au Fonds d'investissement en économie sociale	2,5
Développement des créneaux d'excellence régionaux	2,5
Évaluation du potentiel minier	1,0
<b>Sous-total</b>	<b>21,5</b>
<b>4. Faciliter la conciliation travail-famille</b>	<b>7,0</b>
<b>5. Mettre en valeur notre culture et notre patrimoine</b>	
Aide aux musées	5,0
Formation spécialisée en musique et en danse	1,0
<b>Sous-total</b>	<b>6,0</b>
<b>6. Logement social</b>	<b>5,3</b>
<b>7. Politique internationale du Québec</b>	<b>4,0</b>
<b>8. Développement touristique</b>	<b>3,0</b>
<b>9. Des outils adaptés à la métropole</b>	<b>2,0</b>
<b>10. Appuyer nos agriculteurs</b>	<b>1,2</b>
<b>11. Indemnisation des victimes d'actes criminels</b>	<b>0,5</b>
<b>IMPACT TOTAL DES MESURES SUR LES DÉPENSES</b>	<b>104,5</b>

Bien que la ministre des Finances présente l'impact des mesures de dépenses annoncées au discours sur le budget, il revient à chacun des ministères concernés de faire rapport sur les dépenses réellement encourues pour l'une ou l'autre de ces mesures.

**Q-6 Niveau d'accroissement de la dette publique pour la dernière année et prévisions pour 2007-2008, en inscrivant le détail de chacune des nouvelles dépenses inscrites à la dette.**

**FACTEURS D'ÉVOLUTION DE LA DETTE**

(en millions de dollars)

<b>Dette au 31 mars 2006</b>		<b>118 302</b>
<b>2006-2007</b>		
Déficit (surplus) budgétaire	-29	
Placements, prêts et avances <sup>1</sup>	2 165	
Immobilisations	1 394	
Fonds des générations	- 578	
Autres facteurs <sup>2</sup>	1 159	4 111
		<hr/>
<b>Dette au 31 mars 2007</b>		<b>122 413</b>
<b>2007-2008</b>		
Déficit budgétaire	0	
Placements, prêts et avances <sup>1</sup>	1 527	
Immobilisations	1 980	
Fonds des générations	- 653	
Autres facteurs <sup>2</sup>	-48	2 806
		<hr/>
<b>Dette prévue au 31 mars 2008</b>		<b>125 219</b>

1 Incluant les bénéfices d'Hydro-Québec non versés en dividendes (1,7 milliard de dollars en 2006-2007 et 1,2 milliard de dollars en 2007-2008).

2 Comprend notamment la variation du poste « Autres comptes » et les pertes (gains) de change à la suite de la réévaluation de la dette en devises étrangères.

**Q-7** **Détail des revenus budgétaires attribuables à des mesures non récurrentes pour l'année 2007-2008.**

Cette question n'est pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

**Q-8 Copie des études ou analyses portant sur le déséquilibre fiscal, produites en 2006 et/ou 2007.**

**Études ou analyses portant sur le déséquilibre fiscal :**

- Section D du plan budgétaire du *Budget 2007-2008* du Québec du 24 mai 2007.

# Section D

## Le point sur les transferts fédéraux

1. DES PROGRES CONSIDERABLES DEPUIS 2003 .....	D.3
2. UNE REFORME EN PROFONDEUR DE LA PEREQUATION .....	D.5
3. TRANSFERTS POUR L'EDUCATION POSTSECONDAIRE ET LES AUTRES PROGRAMMES SOCIAUX.....	D.10
4. AUTRES MODIFICATIONS ANNONCEES PAR LE GOUVERNEMENT FEDERAL .....	D.16
5. ENCADRER LE POUVOIR FEDERAL DE DEPENSER .....	D.17
6. CONCLUSION .....	D.18

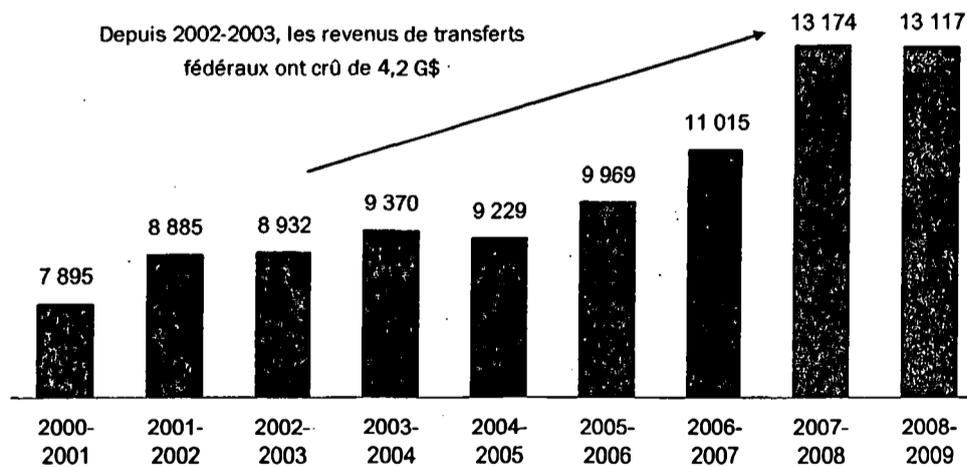
## 1. DES PROGRÈS CONSIDÉRABLES DEPUIS 2003

Au cours des quatre dernières années, la question du déséquilibre fiscal a été au centre des enjeux intergouvernementaux au Canada. Cette question a été examinée par les premiers ministres, les ministres des Finances de même que par de nombreux experts, dont le groupe d'experts du gouvernement fédéral sur la péréquation et le Comité consultatif sur le déséquilibre fiscal du Conseil de la fédération. Le budget fédéral de mars dernier a apporté un ensemble de modifications importantes aux transferts fédéraux.

À la suite de ces modifications, les revenus de transferts fédéraux du Québec devraient atteindre le niveau record de 13,2 milliards de dollars en 2007-2008. Il s'agit d'une augmentation de 4,2 milliards de dollars (47,5 %) par rapport à 2002-2003 et de 2,2 milliards de dollars (19,6 %) par rapport à 2006-2007.

GRAPHIQUE D.1

### Évolution des revenus de transferts fédéraux du Québec<sup>P</sup> (en millions de dollars)



P : Résultats préliminaires en 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.  
Source : Ministère des Finances du Québec.

Par rapport au budget de mars 2006, les révisions aux revenus de transferts fédéraux du Québec qui découlent des annonces du gouvernement fédéral s'élèvent à 2,0 milliards de dollars en 2007-2008 et à 1,9 milliard de dollars en 2008-2009. Ce sont les améliorations apportées au programme de péréquation qui expliquent l'essentiel de ces hausses.

TABLEAU D.1

**Révisions aux revenus de transferts fédéraux du Québec par rapport au budget de mars 2006<sup>P</sup>**  
(en millions de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
<b>Transferts fédéraux (budget de mars 2006)</b>	<b>10 796</b>	<b>11 148</b>	<b>11 281</b>
Péréquation :			
Budget fédéral du 2 mai 2006	185	191	198
Annonce fédérale du 16 janvier 2007	—	729	754
Budget fédéral du 19 mars 2007	—	698	934
	185	1 618	1 886
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux :			
Fiducie du budget fédéral du 2 mai 2006	—	235	—
Budget fédéral du 19 mars 2007	—	58	245
	0	293	245
Autres mesures :			
Autres fiducies du budget fédéral du 2 mai 2006	—	330	12
Fiducie du budget fédéral du 19 mars 2007	—	42	42
Fin de l'entente sur les garderies	—	- 270	- 269
	0	102	- 215
<b>Impact des annonces du gouvernement fédéral</b>	<b>185</b>	<b>2 013</b>	<b>1 916</b>
Autres révisions	34	13	- 80
<b>TRANSFERTS FÉDÉRAUX (BUDGET DE MAI 2007)</b>	<b>11 015</b>	<b>13 174</b>	<b>13 117</b>

P : Résultats préliminaires en 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.  
Source : Ministère des Finances du Québec.

La présente section fait le point sur les transferts fédéraux et explique les principales modifications apportées par le gouvernement fédéral dans son dernier budget. Elle fait également état des enjeux qui devront être discutés au cours des prochaines années.

## 2. UNE RÉFORME EN PROFONDEUR DE LA PÉRÉQUATION

Dans le cadre de son budget du 19 mars 2007, le ministre fédéral des Finances a annoncé une réforme en profondeur du programme de péréquation sur la base des recommandations du groupe d'experts sur la péréquation présidé par M. Al O'Brien. La réforme du programme de péréquation était la priorité du Québec dans les discussions qui ont marqué la dernière année et les modifications annoncées par le gouvernement fédéral répondent largement aux attentes du Québec.

### □ Principales caractéristiques du nouveau programme

De 2004-2005 à 2006-2007, le programme de péréquation n'évoluait plus en fonction des écarts de capacité fiscale observés entre les provinces, mais en fonction d'un facteur d'indexation de 3,5 % par année prédéterminé par le gouvernement fédéral. Cette approche, dite à « enveloppe fermée », a fait l'objet de critiques importantes.

Le gouvernement fédéral a annoncé qu'il mettait fin à cette approche à compter de 2007-2008 et qu'il retournait à une approche basée sur des principes et une formule plus équitables pour établir les montants de péréquation versés aux provinces.

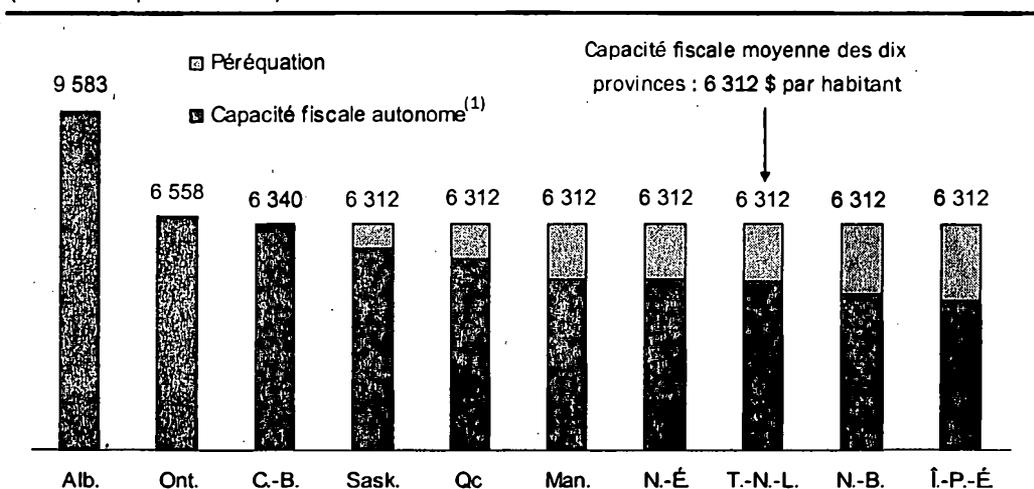
Les principales caractéristiques du nouveau programme sont les suivantes :

- la capacité fiscale de chaque province continue à être mesurée par les revenus qu'elle pourrait obtenir si elle appliquait, à ses propres assiettes fiscales, les taux de taxation moyens des dix provinces canadiennes;
- toutefois, la péréquation vient désormais combler l'écart entre la capacité fiscale de chaque province ainsi mesurée et la capacité fiscale moyenne des dix provinces canadiennes (aussi appelée la « norme des dix provinces »);
- cette formule s'applique à l'ensemble des revenus perçus par les provinces, à l'exception de l'exclusion de 50 % des revenus des ressources naturelles (renouvelables et non renouvelables) et de 100 % des revenus des frais à l'usager;
- une province qui dispose d'une capacité fiscale supérieure à la norme des dix provinces ne reçoit pas de péréquation.

Ainsi, grâce au programme de péréquation et en ne tenant compte que de 50 % des revenus des ressources naturelles, toutes les provinces disposent au minimum de la capacité fiscale moyenne des dix provinces, estimée à 6 312 \$ par habitant en 2007-2008.

GRAPHIQUE D.2

**Capacité fiscale des provinces après péréquation à la norme des dix provinces, 2007-2008**  
(en dollars par habitant)



(1) Calculée en incluant 50 % des revenus des ressources naturelles et en excluant les revenus des frais à l'utilisateur.  
Source : Ministère des Finances du Canada.

Toutefois, même si seulement 50 % des revenus des ressources naturelles sont pris en compte dans le calcul de la péréquation, dans la réalité, la capacité fiscale effective des provinces comprend 100 % des revenus des ressources naturelles de même que, dans le cas de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse, les revenus qui découlent des ententes sur les ressources extracôtières.

Dans ce contexte, pour éviter qu'une province bénéficiaire de péréquation ne dispose d'une capacité fiscale par habitant supérieure à une province qui ne reçoit pas de péréquation, le gouvernement fédéral a introduit un mécanisme de « plafond individuel » basé sur la capacité fiscale effective d'une province bénéficiaire, calculée en incluant l'ensemble de ses revenus (y compris 100 % des revenus des ressources naturelles et les revenus des ententes sur les ressources extracôtières). C'est le groupe d'experts du gouvernement fédéral sur la péréquation qui a recommandé l'application de ce mécanisme de plafond.

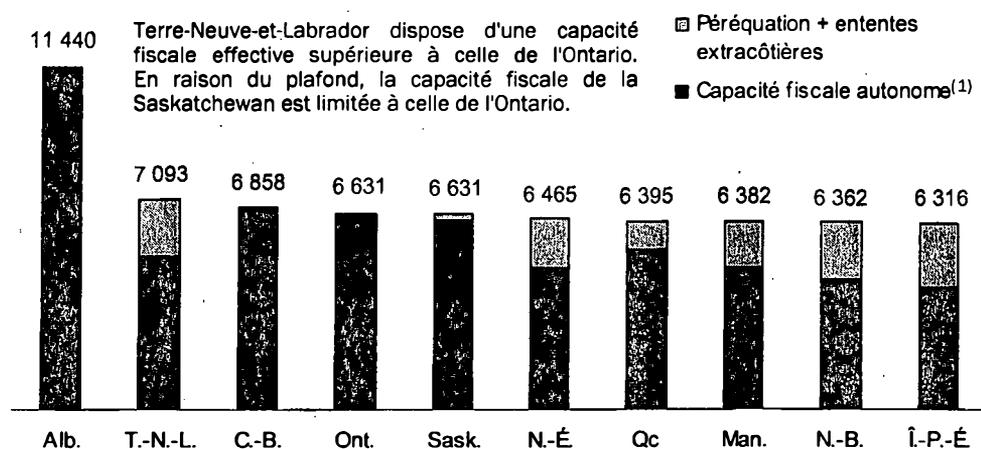
En 2007-2008, seule la Saskatchewan est affectée par ce mécanisme de plafond. En l'absence de plafond, la Saskatchewan (7 085 \$ par habitant) aurait disposé d'une capacité fiscale plus élevée que celle de l'Ontario (6 631 \$ par habitant), une province qui ne reçoit pas de péréquation.

Terre-Neuve-et-Labrador (7 093 \$ par habitant) dispose cependant d'une capacité fiscale plus importante que celle de l'Ontario. En effet, le gouvernement fédéral a offert à Terre-Neuve-et-Labrador et à la Nouvelle-Écosse de choisir entre l'ancien programme non plafonné et le nouveau programme de péréquation. Pour l'instant, Terre-Neuve-et-Labrador a opté pour l'ancien régime, de sorte que le mécanisme de plafond ne s'applique pas à cette province.

Dans son dernier budget, la Nouvelle-Écosse a opté pour le nouveau régime. Toutefois, sa capacité fiscale (6 465 \$ par habitant) étant inférieure à celle de l'Ontario, elle n'est pas affectée par le mécanisme de plafond. Le gouvernement fédéral a cependant donné un an à la Nouvelle-Écosse pour revenir sur sa décision si elle le souhaitait.

#### GRAPHIQUE D.3

#### Capacité fiscale des provinces après péréquation et application du mécanisme de « plafond individuel », 2007-2008 (en dollars par habitant)



(1) Calculée en incluant 100 % des revenus des ressources naturelles et en excluant les revenus des frais à l'utilisateur.

Source: Ministère des Finances du Canada.

**□ Une nouvelle mesure de la capacité fiscale à l'assiette des impôts fonciers**

Depuis plus de 20 ans, le Québec a fait valoir que la mesure de la capacité fiscale des provinces à l'assiette des impôts fonciers résidentiels devait reposer sur les pratiques fiscales réelles des provinces, soit l'évaluation de la valeur marchande des résidences. Le gouvernement fédéral a donné suite à la demande du Québec, ce qui explique une part importante de la hausse des revenus de péréquation du Québec découlant du budget fédéral de mars 2007.

**□ Une simplification importante du programme**

Le nouveau programme de péréquation comporte également plusieurs éléments de simplification. Le nombre d'assiettes fiscales a été réduit de 33 à 5 (impôts des particuliers, impôts des sociétés, taxes de vente, ressources naturelles, impôts fonciers). Le gouvernement fédéral a ainsi procédé à un reclassement de la plupart des sources de revenus des provinces. Par exemple, les revenus des provinces au titre de la taxe sur la masse salariale, qui étaient auparavant considérés à l'assiette des taxes sur la masse salariale, seront dorénavant intégrés à l'assiette des impôts des particuliers.

Par ailleurs, la stabilité et la prévisibilité des revenus de péréquation seront améliorées par deux nouvelles caractéristiques.

- Les revenus de péréquation d'une année seront déterminés par la moyenne des capacités fiscales des provinces de trois années antérieures. Par exemple, les droits de péréquation des provinces pour l'année 2007-2008 ont été calculés sur la base de la moyenne pondérée des capacités fiscales des provinces des années 2003-2004 (poids de 25 %), 2004-2005 (poids de 25 %) et 2005-2006 (poids de 50 %). Ce mécanisme de lissage aura pour effet de limiter les fluctuations importantes des paiements de péréquation, d'une année à l'autre, observées fréquemment dans le passé.

TABLEAU D.2

**Fonctionnement du mécanisme de lissage des capacités fiscales qui entrent dans le calcul de la péréquation**

(en pourcentage des capacités fiscales utilisées dans le calcul)

2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Année de paiement
25 %	25 %	50 %	—	—	2007-2008
—	25 %	25 %	50 %	—	2008-2009
—	—	25 %	25 %	50 %	2009-2010

Source : Ministère des Finances du Canada.

- Les droits de péréquation d'une année seront estimés à l'automne de l'année précédente et ne seront jamais révisés par la suite. Par exemple, les droits de péréquation définitifs du Québec pour 2008-2009 seront connus à l'automne 2007.

**□ Un enjeu demeure : le traitement des ressources naturelles**

Comme le recommandait le rapport O'Brien, le gouvernement fédéral a décidé d'exclure 50 % des revenus des provinces qui découlent de l'exploitation des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables. Pour le Québec, la question de l'inclusion des ressources naturelles demeure un enjeu important. D'ailleurs, comme le soulignait le rapport O'Brien :

*Le Groupe d'experts se préoccupe aussi du risque d'aggravation des disparités économiques entre les régions que pose l'escalade des prix du pétrole et du gaz à un niveau élevé. Nos recommandations offrent une solution équilibrée. Cependant, si les prix du pétrole et du gaz, en particulier, demeurent élevés à long terme, les disparités entre les provinces qui sont dotées de ressources naturelles et celles qui n'en ont pas vont augmenter et devenir la cause de frictions croissantes. En fait, cette question risque fort de miner l'avenir de la péréquation, tout particulièrement si des provinces cherchent à obtenir des accords extracôtiers similaires à ceux conclus par Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse. [...] Il incombe au gouvernement fédéral et aux provinces de se pencher sur ces questions à long terme et de déterminer comment ils peuvent, ensemble, faire face au risque d'intensification des disparités dans tout le pays<sup>1</sup>.*

Ainsi, au cours des prochaines années, le gouvernement du Québec entend suivre de près l'évolution du programme de péréquation et des ententes sur les ressources extracôticières de manière à s'assurer que le programme joue pleinement son rôle, d'une manière équitable pour toutes les provinces.

<sup>1</sup> GROUPE D'EXPERTS SUR LA PÉREQUATION ET LA FORMULE DE FINANCEMENT DES TERRITOIRES, *Pour réaliser un dessein national : Remettre la péréquation sur la bonne voie*, p. 79.

### **3. TRANSFERTS POUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE ET LES AUTRES PROGRAMMES SOCIAUX**

Le budget fédéral de mars 2007 a apporté plusieurs modifications importantes aux transferts visant l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux.

#### **Une nouvelle formule de répartition des fonds entre les provinces**

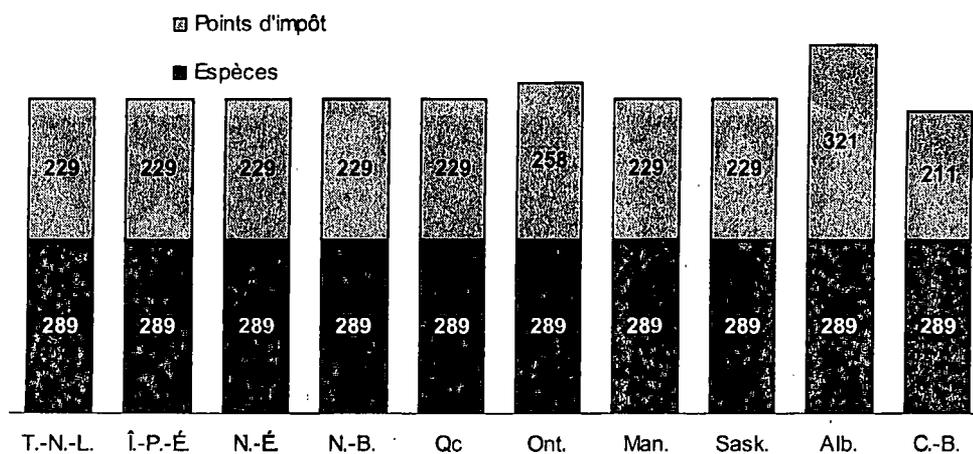
Le gouvernement fédéral a annoncé que le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), qui finance notamment l'éducation postsecondaire et l'aide sociale, sera désormais réparti sur une base purement par habitant à compter de 2007-2008. Cela signifie que, pour la répartition des fonds entre les provinces, le gouvernement fédéral ne tiendra plus compte de la valeur des points d'impôt transférés aux provinces en 1977. Le gouvernement fédéral s'est engagé à faire de même pour le Transfert canadien en matière de santé (TCS) à compter de 2014-2015, c'est-à-dire une fois que l'entente sur la santé signée par les premiers ministres en septembre 2004 viendra à échéance.

Pour mettre en œuvre cette modification sans pénaliser de provinces, le gouvernement fédéral a décidé de relever les transferts en espèces des deux provinces qui recevaient moins que les autres en raison de la valeur plus élevée de leurs points d'impôt, soit l'Ontario et l'Alberta. Ces deux provinces se partageront la somme de 778 millions de dollars en 2007-2008, soit 445 millions de dollars pour l'Ontario et 333 millions de dollars pour l'Alberta.

Même s'il ne s'en sert plus pour répartir le TCPS entre les provinces, le gouvernement fédéral considère toujours que la valeur des points d'impôt transférés aux provinces en 1977 constitue une contribution fédérale à l'égard des dépenses des provinces en matière d'éducation postsecondaire, d'aide sociale et d'autres programmes sociaux. Il en résulte que l'Ontario et l'Alberta bénéficient de plus de ressources pour financer ces programmes que les autres provinces.

GRAPHIQUE D.4

**Transfert canadien en matière de programme sociaux, 2007-2008<sup>(1)</sup>**  
(en dollars par habitant)



(1) La valeur des points d'impôt tient compte de la péréquation « afférente » à ces points d'impôt qui est versée dans le cadre du programme de péréquation. C'est ce qui explique pourquoi les points d'impôt valent 229 \$ par habitant dans les sept provinces qui reçoivent de la péréquation en 2007-2008, en dépit des inégalités économiques constatées entre ces provinces. Les points d'impôt valent davantage en Ontario et en Alberta, puisque ces provinces sont mieux nanties que la moyenne des dix provinces. En Colombie-Britannique, la valeur des points d'impôt est toutefois inférieure à celle observée dans les autres provinces. Cela découle du fait que lorsque toutes les sources de revenus sont considérées, cette province n'est pas admissible à recevoir de la péréquation en 2007-2008. Le gouvernement fédéral ne lui impute donc pas de péréquation « afférente » aux points d'impôt dans le cadre du TCPS.

Source : Ministère des Finances du Canada.

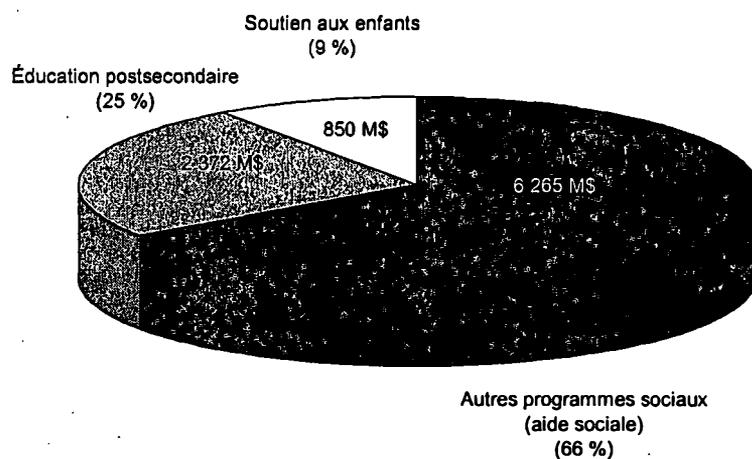
□ Une imputation plus transparente du TCPS aux divers programmes qu'il vise à financer

Le gouvernement fédéral a aussi amélioré la transparence de sa contribution aux divers programmes que finance le TCPS. Ainsi, le gouvernement fédéral alloue 25 % du TCPS à l'éducation postsecondaire, près de 9 % à la petite enfance et 66 % à l'aide sociale.

GRAPHIQUE D.5

**Composantes du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, 2007-2008**

(en millions de dollars et en pourcentage)



Source : Ministère des Finances du Canada.

**□ Une augmentation du TCPS pour toutes les provinces à compter de 2008-2009**

Le gouvernement fédéral a également annoncé que le TCPS allait être augmenté à l'échelle canadienne de 1 050 millions de dollars en 2008-2009, soit 800 millions de dollars pour l'éducation postsecondaire et 250 millions de dollars pour les garderies. Par ailleurs, le gouvernement fédéral a annoncé que l'enveloppe du TCPS allait être indexée de 3 % par année à compter de 2009-2010.

Ces hausses constituent un pas dans la bonne direction. Cependant, il est important de souligner que les transferts aux provinces pour l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux sont toujours inférieurs à ce qu'ils étaient en 1994-1995, soit avant les coupures fédérales. Le manque à gagner est encore plus important si on tient compte de l'inflation depuis cette période.

TABLEAU D.3

**Évolution du Transfert canadien en matière de programmes sociaux par rapport au niveau de 1994-1995**

(en millions de dollars)

	Niveau du TCPS à l'échelle canadienne	Écart par rapport au niveau de 1994-1995	Écart par rapport au niveau de 1994-1995 en tenant compte de l'inflation
2005-2006	8 415	- 2 231	- 4 919
2006-2007	8 500	- 2 146	- 5 037
2007-2008	9 487	- 1 159	- 4 318
2008-2009	10 537	- 109	- 3 528

Sources: Ministère des Finances du Canada et ministère des Finances du Québec.

□ Contribution fédérale à l'égard des dépenses en matière d'aide sociale

L'ensemble des modifications apportées au TCPS expliquées précédemment permettent de mettre en lumière certaines caractéristiques de la contribution fédérale à l'égard des dépenses d'aide sociale assumées par les provinces.

Premièrement, la contribution fédérale par bénéficiaire d'aide sociale varie grandement entre les provinces. En effet, cette contribution, qui est de 3 730 \$ par bénéficiaire dans l'ensemble du Canada, est de 2 829 \$ au Québec et de 3 610 \$ en Ontario, alors qu'elle s'élève à 11 508 \$ en Alberta.

TABLEAU D.4

**Contribution fédérale aux dépenses des provinces en aide sociale, 2007-2008**  
(en millions de dollars et en dollars par bénéficiaire d'aide sociale)

	Composante du TCPS visant à financer l'aide sociale		Bénéficiaires d'aide sociale		Contribution fédérale
	En M\$	% Canada	Nombre	% Canada	En \$ par bénéficiaire d'aide sociale
Terre-Neuve-et-Labrador	97	1,5	48 500	2,9	2 001
Île-du-Prince-Édouard	26	0,4	6 900	0,4	3 834
Nouvelle-Écosse	179	2,8	52 300	3,1	3 414
Nouveau-Brunswick	143	2,3	45 300	2,7	3 158
Québec	1 466	23,4	518 200	30,8	2 829
Ontario	2 442	39,0	676 500	40,3	3 610
Manitoba	225	3,6	60 900	3,6	3 703
Saskatchewan	187	3,0	48 700	2,9	3 847
Alberta	649	10,4	56 400	3,4	11 508
Colombie-Britannique	830	13,2	149 300	8,9	5 559
Territoires	20	0,3	16 800	1,0	1 186
<b>CANADA</b>	<b>6 265</b>	<b>100,0</b>	<b>1 679 800</b>	<b>100,0</b>	<b>3 730</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.  
Sources : Ministère des Finances du Canada et Conseil national du bien-être social.

Deuxièmement, compte tenu du fonctionnement actuel du TCPS, la contribution fédérale demeurera insensible à toute fluctuation de la conjoncture économique, ce qui, dans le contexte d'un éventuel ralentissement économique, fera supporter par les provinces la totalité de la facture reliée à l'augmentation des coûts de l'aide sociale.

**Des discussions à poursuivre**

Dans ce contexte, le gouvernement du Québec est d'avis que les discussions doivent se poursuivre avec le gouvernement fédéral et les autres provinces sur le niveau des transferts pour l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux ainsi que sur les enjeux liés à la répartition de ces transferts, en particulier en ce qui touche l'aide sociale.

#### **4. AUTRES MODIFICATIONS ANNONCÉES PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

Dans le cadre de son budget de mars 2007, le gouvernement fédéral a également annoncé un ensemble de nouvelles fiducies et de nouveaux transferts spécifiques pour la santé, la lutte aux changements climatiques, la formation liée au marché du travail et les infrastructures. Le gouvernement du Québec accueille favorablement ces initiatives dans la mesure où il pourra utiliser ces fonds dans le plein respect de ses compétences.

En ce qui concerne plus particulièrement les infrastructures, pour que les sommes importantes annoncées puissent véritablement contribuer à corriger le déséquilibre fiscal, il faudra s'assurer que ces transferts ne créent pas de pressions additionnelles sur les finances publiques des provinces.

Dans ce contexte, les sommes destinées aux provinces pour les infrastructures doivent pouvoir servir :

- à corriger le déficit de maintien des actifs existants, qui sont aussi importants pour la croissance économique que le développement de nouvelles infrastructures;
- à accélérer les investissements prévus par les provinces dans le cadre de leurs plans de dépenses en matière d'infrastructures.

Par ailleurs, pour accélérer les investissements et réduire la lourdeur du processus administratif, les sommes pour les infrastructures devraient être versées aux provinces par l'entremise d'un financement en bloc plutôt que dans le cadre de plusieurs ententes administratives visant des projets spécifiques.

## 5. ENCADRER LE POUVOIR FÉDÉRAL DE DÉPENSER

Le gouvernement du Québec accueille favorablement l'intention exprimée à plusieurs reprises par le gouvernement fédéral, et réitérée dans le budget fédéral de mars 2007, de limiter le pouvoir fédéral de dépenser. Le Québec entend travailler en vue de conclure une entente à cet égard :

- pour le Québec, tout retrait du gouvernement fédéral d'un programme à frais partagés, au nom d'un meilleur respect des compétences respectives des deux ordres de gouvernement, devrait faire l'objet d'une compensation financière;
- le gouvernement fédéral devrait accorder à toute province qui choisit de ne pas participer à une initiative fédérale, un droit de retrait sans condition avec une pleine compensation fiscale ou financière.

## 6. CONCLUSION

Depuis 2003, des progrès considérables ont été réalisés au chapitre des transferts fédéraux. En procédant dès 2007-2008 à une réforme en profondeur du programme de péréquation, le gouvernement fédéral a répondu largement aux attentes du Québec à cet égard.

Les discussions doivent maintenant se poursuivre sur certains enjeux précis, notamment en ce qui a trait à la contribution fédérale pour l'éducation postsecondaire et l'aide sociale, à l'utilisation des nouveaux fonds fédéraux pour les infrastructures et à l'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser.

C'est dans le contexte d'ouverture qui prévaut actuellement que le gouvernement du Québec entend poursuivre les discussions avec le gouvernement fédéral et ses autres partenaires de la fédération.

**Q-9 Évolution du total des transferts fédéraux pour les 5 dernières années et prévisions, selon la comptabilité de caisse.**

- Les revenus de transferts fédéraux ont été comptabilisés sur base de caisse jusqu'en 2004-2005. Depuis 2005-2006, ils sont comptabilisés sur base d'exercice.

**Évolution des revenus de transferts fédéraux selon la comptabilité de caisse, 2000-2001 à 2004-2005**

(en millions de dollars)

	<u>Transferts fédéraux</u>
2000-2001	7 895
2001-2002	8 885
2002-2003	8 932
2003-2004	9 370
2004-2005	9 229

Source des données : comptes publics du Québec.

**Q-10 Évolution du total des transferts fédéraux pour les 5 dernières années et prévisions, selon la comptabilité d'exercice.**

- Depuis 2005-2006, les revenus de transferts fédéraux sont comptabilisés sur base d'exercice.

**Évolution des revenus de transferts fédéraux selon la comptabilité d'exercice, 2005-2006 à 2008-2009**  
(en millions)

	<u>Transferts fédéraux</u>
2005-2006	9 969
2006-2007	11 015
2007-2008	13 174
2008-2009	13 117

Source des données : comptes publics du Québec et budget 2007-2008 du 24 mai 2007.

**Q-11 Évolution des transferts fédéraux pour l'enseignement postsecondaire pour les 10 dernières années, excluant les programmes sociaux.**

**Estimation des transferts fédéraux au Québec au titre de l'éducation postsecondaire, 1996-1997 à 2006-2007**

(en millions de dollars)

	Transferts pour l'éducation postsecondaire
1996-1997	655
1997-1998	566
1998-1999	561
1999-2000	578
2000-2001	606
2001-2002	685
2002-2003	698
2003-2004	762
2004-2005	524
2005-2006	536
2006-2007	540

Note : Ces montants prennent en compte la portion de l'abattement spécial du Québec afférente à ces transferts.  
Source des données : Finances Canada.

**Q-12 Évolution des transferts fédéraux au titre de la santé (TCS) pour les 10 dernières années, excluant les programmes sociaux.**

**Estimation des transferts fédéraux au Québec au titre de la santé, 1996-1997 à 2006-2007**

(en millions de dollars)

	<u>Transferts pour la santé</u>
1996-1997	1 943
1997-1998	1 679
1998-1999	1 663
1999-2000	1 715
2000-2001	1 800
2001-2002	2 031
2002-2003	2 071
2003-2004	2 499
2004-2005	4 340
2005-2006	5 190
2006-2007	5 276

Note : Ces montants prennent en compte la portion de l'abattement spécial du Québec afférente à ces transferts.  
Source des données : Finances Canada.

**Q-13 Évolution des paiements de péréquation pour les 10 dernières années.**

**Droits de péréquation du Québec, 1996-1997 à 2006-2007**  
(en millions de dollars)

	<u>Péréquation</u>
1996-1997	4 169
1997-1998	4 745
1998-1999	4 394
1999-2000	5 280
2000-2001	5 380
2001-2002	4 679
2002-2003	4 004
2003-2004	3 764
2004-2005	4 155
2005-2006	4 798
2006-2007	5 539

Source des données : Finances Canada.

**Q-14 Au niveau des transferts fédéraux, ventilation de la rubrique « autres programmes » et évolution des 5 dernières années.**

**Autres programmes de transferts fédéraux**  
(en milliers de dollars)

	2002-2003 <sup>(1)</sup>	2003-2004 <sup>(1)</sup>	2004-2005 <sup>(1)</sup>	2005-2006 <sup>(2)</sup>	2006-2007 <sup>P(2)</sup>
<b>IMMIGRATION ET COMMUNAUTÉS CULTURELLES</b>	<b>135 734</b>	<b>164 830</b>	<b>156 430</b>	<b>172 622</b>	<b>199 570</b>
Intégration des immigrants	135 734	164 830	156 430	172 622	199 570
<b>SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX</b>	<b>87 653</b>	<b>108 336</b>	<b>95 299</b>	<b>89 717</b>	<b>77 176</b>
Loi sur le système de justice pénale pour adolescent	39 713	40 596	39 056	38 738	36 783
Traitement et réadaptation : Alcoolisme et toxicomanie	2 807	2 807	2 750	3 071	(5 500)
Participation des personnes handicapées au marché du travail	39 133	39 133	45 893	45 893	45 893
Services aux personnes ayant été infectées du virus de l'hépatite C	6 000	25 800	7 600	2 016	0
<b>RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES</b>	<b>0</b>	<b>456</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Assurance-récolte (Terminé)	0	373	0	0	0
Assurance-récolte : plan sauvagine (Terminé)	0	83	0	0	0
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>	<b>837</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>(95)</b>	<b>8</b>
Aide financière - catastrophes	837	0	0	(103)	0
Amortissement revenus reportés - Sommet des Amériques	0	8	8	8	8
<b>MINISTÈRE DES FINANCES</b>	<b>172 648</b>	<b>202 139</b>	<b>207 844</b>	<b>480 378</b>	<b>312 905</b>
Bilinguisme	38 524	38 524	38 524	38 524	38 524
Régime canadien de prêts aux étudiants	128 861	158 262	150 810	159 462	116 287
Droit exportation de bois d'œuvre (Terminé)	0	0	13 156	0	0
Subside basé sur la population	5 262	5 353	5 354	5 353	5 353
Fiducie pour appareils médicaux (Terminé)	0	0	0	112 000	0
Apprentissage et la garde des jeunes enfants (Terminé)	0	0	0	165 039	152 741
<b>BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Régularisation des eaux (Terminé)	0	16	0	0	0
<b>ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT</b>	<b>87 577</b>	<b>94 616</b>	<b>97 549</b>	<b>101 881</b>	<b>108 975</b>
Bourse de la francophonie (Terminé)	(68)	0	0	0	0
Enseignement aux autochtones	87 646	94 616	97 549	101 881	108 975
<b>DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET PARCS</b>	<b>1 779</b>	<b>598</b>	<b>653</b>	<b>541</b>	<b>0</b>
Plan d'action Saint-Laurent (Terminé)	1 150	0	0	0	0
Inventaire des eaux de surface (3)	200	200	200	200	0
Réseaux climatologiques au Québec (3)	207	203	207	210	0
Environnement Bale James (3)	222	174	246	126	0
Régularisation des eaux (3)	0	21	0	5	0
<b>JUSTICE</b>	<b>25 298</b>	<b>26 345</b>	<b>26 118</b>	<b>26 194</b>	<b>26 153</b>
Conseillers parajudiciaires auprès des autochtones	468	486	479	491	479
Informations concernant les sentences	38	39	45	44	45
Enregistrement des actions en divorce	38	38	33	40	37
Aide juridique	22 013	22 927	22 819	22 776	22 750
Mesures québécoises de justice familiale	2 742	2 855	2 742	2 843	2 842
<b>EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE</b>	<b>655 760</b>	<b>656 939</b>	<b>655 021</b>	<b>654 902</b>	<b>654 658</b>
Entente relative au marché du travail	655 760	656 939	655 021	654 902	654 658
<b>TRANSPORTS</b>	<b>268</b>	<b>315</b>	<b>327</b>	<b>1 566</b>	<b>131</b>
Caisse des passages à niveau	(9)	0	0	54	0
Entretien de chemins fédéraux	120	123	126	128	131
Amortissement revenus reportés - Immobilisations aéroports	158	192	201	201	0
Code canadien de sécurité (Terminé)	0	0	0	1 183	0
<b>SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS</b>	<b>350</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Plan d'action Saint-Laurent (Terminé)	350	0	0	0	0
<b>Autres programmes : revenus bruts</b>	<b>1 167 904</b>	<b>1 254 598</b>	<b>1 239 248</b>	<b>1 527 706</b>	<b>1 379 579</b>
<b>Moins : remboursement du transfert fiscal pour allocations aux jeunes</b>	<b>(232 506)</b>	<b>(278 730)</b>	<b>(611 971)</b>	<b>(606 651)</b>	<b>(653 386)</b>
<b>Autre programmes : revenus nets</b>	<b>935 398</b>	<b>975 868</b>	<b>627 278</b>	<b>921 055</b>	<b>726 193</b>
<b>Impôt sur les dividendes d'actions privilégiées</b>	<b>33 580</b>	<b>63 744</b>	<b>32 680</b>	<b>30 183</b>	<b>31 287</b>
<b>Total des autres programmes</b>	<b>968 978</b>	<b>1 039 612</b>	<b>659 958</b>	<b>951 238</b>	<b>757 480</b>

P : Données préliminaires

(1) En base de comptabilité de caisse

(2) En base de comptabilité d'exercice

(3) Comptabilisé dans les Fonds spéciaux depuis le 28 juin 2006 (Fonds vert)

**Q-15 Liste et solde des fonds ainsi que la dépense d'intérêt prévue pour 2007-2008.**

a) Liste des fonds spéciaux et présentation du surplus cumulé prévu pour 2006-2007<sup>1</sup> :

Nom	Surplus cumulé prévisionnel 2006-2007 (k \$)
Fonds de financement	142 423,4
Fonds de l'industrie des courses de chevaux	0,0
Fonds du centre financier de Montréal	1 965,5
Fonds spécial olympique	17 063,0

b) Dépense d'intérêt prévue pour 2007-2008<sup>2</sup> :

Nom	Dépense d'intérêt prévisionnel 2007-2008 (k \$)
Fonds de financement	558 842,0
Fonds de l'industrie des courses de chevaux	Non applicable
Fonds du centre financier de Montréal	Non applicable
Fonds spécial olympique	Non applicable

<sup>1</sup> Les prévisions proviennent des crédits détaillés 2007-2008 (mars 2007).

<sup>2</sup> *Ibid.*

**Q-16 Liste des groupes consultés pour les consultations prébudgétaires 2007-2008, soit celles précédant le dépôt du Budget du 20 février 2007 et celles précédant le Budget du 24 mai**

- Budget du 20 février 2007 : Voir la liste ci-après.
- Budget du 24 mai 2007 : Les consultations ont eu lieu dans le cadre du Budget du 20 février 2007.

**LISTE DES GROUPES CONSULTÉS**

Association de recherche industrielle  
Association des centres jeunesse du Québec  
Association des manufacturiers et exportateurs du Québec  
Centrale des syndicats démocratiques  
Centrale des syndicats du Québec (CSQ)  
Chambre de commerce de Québec  
Chambre de commerce du Montréal métropolitain  
Chantier de l'économie sociale  
Collectif pour un Québec sans pauvreté  
Comité aviseur de l'action communautaire autonome  
Confédération des syndicats nationaux  
Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation  
Conseil du patronat du Québec  
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante  
Fédération de l'âge d'or du Québec  
Fédération de la relève agricole du Québec  
Fédération des chambres de commerce du Québec  
Fédération des femmes du Québec  
Fédération des travailleuses et des travailleurs du Québec  
Fondation des auberges du cœur

**Q-17 Quel serait l'impact financier pour le Québec de l'exclusion des revenus tirés des ressources naturelles non renouvelables du calcul de la péréquation pour 2006-2007 et prévisions pour 2007-2008.**

- À la suite des mesures annoncées par le gouvernement fédéral, les revenus de transferts fédéraux du Québec augmentent de 2,2 milliards de dollars en 2007-2008 par rapport à 2006-2007.
- Une part importante de cette augmentation s'explique par la réforme du programme de péréquation mise en œuvre à compter de 2007-2008.
  - Dans le cadre de cette réforme, le programme de péréquation est désormais fondé sur la norme des dix provinces et 50 % des revenus tirés des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables sont pris en compte.
- À titre illustratif, le tableau qui suit présente l'impact sur les droits de péréquation du Québec de l'exclusion à 100 % des revenus des ressources naturelles non renouvelables.

**Impact financier pour le Québec de l'exclusion des revenus des ressources naturelles non renouvelables du calcul de la péréquation**  
(en millions de dollars)

2006-2007	- 1 623
2007-2008	- 1 942

Note : l'impact en 2006-2007 a été calculé en tenant compte du fait que le programme de péréquation fonctionnait cette année-là selon l'approche dite à « enveloppe fermée ».

Source des données : Finances Canada.

**Q-18 Évolution du déficit accumulé des hôpitaux et des universités pour les 5 dernières années.**

- Actuellement, les déficits ou surplus des fonds d'exploitation des établissements de santé et de services sociaux et de l'éducation ne sont pas consolidés avec les résultats du gouvernement puisqu'ils sont exclus du périmètre comptable.
  - Depuis 2003-2004, le gouvernement présente cependant dans une note aux états financiers, les résultats affichés par le réseau de la santé et des services sociaux et par les réseaux de l'éducation;
  - Par ailleurs, une entente a été conclue avec le Vérificateur général pour revoir les conventions comptables. Ainsi, les hôpitaux feront bientôt partie du périmètre comptable du gouvernement.

Déficit cumulé du réseau de la santé et des services sociaux

- Au 31 mars 2001, le déficit cumulé des fonds d'exploitation de ces établissements était de 70 millions de dollars alors qu'il s'établissait à 1 176 millions de dollars au 31 mars 2005;
  - cette somme exclut l'excédent cumulé des agences qui se chiffre à 9 millions de dollars au 31 mars 2005.
- Le déficit cumulé s'est accru au cours des années antérieures à 2005-2006 de :
  - 265 millions de dollars d'avril 2001 à mars 2002;
  - 284 millions de dollars d'avril 2002 à mars 2003;
  - 348 millions de dollars d'avril 2003 à mars 2004;
  - 209 millions de dollars d'avril 2004 à mars 2005
- Au cours des deux dernières années, l'allocation d'une somme récurrente de 175 millions de dollars a permis de réduire le déficit annuel des établissements à un montant de 104 millions de dollars en 2005-2006.

Surplus cumulé des réseaux de l'éducation

- Au 31 mars 2005, le surplus cumulé des réseaux de l'éducation se chiffre à 64 millions de dollars. Il se répartit de la manière suivante :
  - 236 millions de dollars pour les commissions scolaires;
  - 37 millions de dollars pour les collèges;
  - (209) millions de dollars pour les universités.
- Précisons que cette donnée ne fluctue pas de manière importante au cours des exercices :
  - ainsi, au 31 mars 2003, le déficit cumulé des réseaux de l'éducation se chiffrait à 32 millions de dollars;
  - leur situation financière, à cet égard, s'est donc améliorée de 96 millions de dollars depuis deux ans.

**Q-19 Évolution de la dépense d'intérêt sur la dette imputable aux municipalités pour 2006-2007 et chacune des 10 dernières années.**

VOIR TABLEAU CI-JOINT

**Étude des crédits 2007-2008**  
**Demande de renseignements particuliers**

Évolution de la dépense d'intérêt sur la dette imputable aux municipalités pour 2006-2007 et chacune des 10 dernières années.

Les données représentent les intérêts à la charge des municipalités sur les dettes qui apparaissent dans leurs rapports financiers, auxquels sont ajoutés les intérêts qui sont à la charge des municipalités mais dont les dettes apparaissent dans le rapport financier des autres organismes municipaux (MRC, régies organismes publics de transport et communautés métropolitaines). Les données relatives aux 14 villages nordiques ne sont pas disponibles et ne sont pas compilées dans le tableau.

(en dollars)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006 <sup>(1)</sup>
Intérêts sur la dette à long terme à la charge des municipalités	<u>895 463 972</u>	<u>856 815 360</u>	<u>783 585 209</u>	<u>755 652 560</u>	<u>731 672 220</u>	<u>733 744 387</u>	<u>679 171 123</u>	<u>678 774 694</u>	<u>655 350 191</u>	<u>702 088 852</u>

Pour les années 1996 à 2005, les données proviennent des documents « Rapport financier » et représentent la dépense réelle. Pour 2006, les données proviennent des documents « Prévisions budgétaires » et représentent les dépenses estimées.

**Q-20 Copie des études, analyses ou scénarios élaborés depuis le 1<sup>er</sup> mai 2003 concernant un éventuel transfert d'une partie de la TVQ aux municipalités.**

- Il n'existe aucune étude, analyse ou scénario traitant spécifiquement d'un transfert éventuel d'une partie de la TVQ aux municipalités.
- Le Pacte fiscal prévoit le remboursement graduel aux municipalités, à compter de 2007, de la TVQ que celles-ci paient sur leurs achats de biens et de services.
  - Le coût de cette mesure augmentera graduellement jusqu'à atteindre environ 475 M\$ en 2013.
  - La répartition de ce remboursement entre les municipalités sera effectuée en fonction des dépenses taxables des municipalités.

**Remboursement de la TVQ**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Remboursement de la TVQ (en M\$) <sup>(1)</sup>	144,8	170,0	210,0	255,0	295,0	380,0	472,0
Taux de remboursement (%)	35,2	40,1	48,0	56,5	63,3	79,1	100,0 <sup>(2)</sup>

(1) Il s'agit du montant potentiel maximum, sans tenir compte du financement de la mesure de gain minimum garanti.

(2) Si en 2013, la somme de 472,0 M\$ ne permet pas de rembourser complètement la TVQ, le plein remboursement aura lieu à compter de 2014.

**Q-21 Impact financier pour le gouvernement en 2005-2006 et 2006-2007 du crédit d'impôt remboursable pour les nouveaux diplômés travaillant dans les régions ressources.**

**IMPACT FINANCIER DU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR NOUVEAUX DIPLÔMÉS TRAVAILLANT DANS UNE RÉGION RESSOURCE**

	2005-2006	2006-2007
Crédit d'impôt de 8 000 \$ pouvant être remboursable en totalité la même année	59 <sup>(1)</sup>	—
Crédit de 8 000 \$ non remboursable en totalité la même année (maximum 3 000 \$/an)	—	21

(1) À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, le crédit d'impôt a été remplacé par un crédit d'impôt non remboursable dont les impacts sont présentés à la question 22.

**Rappel**

À compter de l'année d'imposition 2006, le crédit d'impôt remboursable est remplacé par un crédit d'impôt non remboursable pour les nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée. Le crédit d'impôt sera donc applicable contre l'impôt à payer.

Les nouveaux diplômés continueront de bénéficier d'un crédit d'impôt pouvant atteindre 8 000 \$ à vie mais échelonné sur au moins trois années. En effet, le maximum annuel du crédit d'impôt sera de 3 000 \$.

Cette mesure favorisera davantage la rétention des nouveaux diplômés dans les régions ressources éloignées.

En effet, quoiqu'il ait pu inciter plusieurs jeunes diplômés à travailler en région, le crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés ne favorisait pas suffisamment la rétention des jeunes dans les régions ressources éloignées. Près de 10 % des diplômés ayant bénéficié du crédit d'impôt en 2004 ne résidaient plus dans une région admissible au moment de produire leur déclaration de revenus.

**ILLUSTRATION DES IMPACTS DE LA TRANSFORMATION DU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE EN UN CRÉDIT D'IMPÔT NON REMBOURSABLE**

Personne vivant seule ayant un revenu admissible de 35 000 \$  
 (en dollars)

	Avant Budget 2006-2007	Après Budget 2006-2007	Impact
2006	8 000	3 000	- 5 000
2007	—	3 000	3 000
2008	—	2 000	2 000
<b>TOTAL</b>	<b>8 000</b>	<b>8 000</b>	<b>—</b>

**Q-22 Prédiction de l'impact financier pour le gouvernement en 2007-2008 du crédit d'impôt non remboursable pour les nouveaux diplômés travaillant dans les régions ressources.**

**IMPACT FINANCIER DU CRÉDIT D'IMPÔT NON REMBOURSABLE POUR NOUVEAUX DIPLÔMÉS TRAVAILLANT DANS UNE RÉGION RESSOURCE**

	2006-2007	2007-2008
Crédit d'impôt de 8 000 \$ pouvant être remboursable en totalité la même année	21	43

**Rappel**

À compter de l'année d'imposition 2006, le crédit d'impôt remboursable est remplacé par un crédit d'impôt non remboursable pour les nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée. Le crédit d'impôt sera donc applicable contre l'impôt à payer.

Les nouveaux diplômés continueront de bénéficier d'un crédit d'impôt pouvant atteindre 8 000 \$ à vie mais échelonné sur au moins trois années. En effet, le maximum annuel du crédit d'impôt sera de 3 000 \$.

Cette mesure favorisera davantage la rétention des nouveaux diplômés dans les régions ressources éloignées.

En effet, quoiqu'il ait pu inciter plusieurs jeunes diplômés à travailler en région, le crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés ne favorisait pas suffisamment la rétention des jeunes dans les régions ressources éloignées. Près de 10 % des diplômés ayant bénéficié du crédit d'impôt en 2004 ne résidaient plus dans une région admissible au moment de produire leur déclaration de revenus.

**ILLUSTRATION DES IMPACTS DE LA TRANSFORMATION DU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE EN UN CRÉDIT D'IMPÔT NON REMBOURSABLE**

Personne vivant seule ayant un revenu admissible de 35 000 \$  
(en dollars)

	Avant Budget 2006-2007	Après Budget 2006-2007	Impact
2006	8 000	3 000	- 5 000
2007	-	3 000	3 000
2008	-	2 000	2 000
<b>TOTAL</b>	<b>8 000</b>	<b>8 000</b>	<b>-</b>

**Q-23 Sommes versées par la SOFIL aux municipalités en 2006-2007, en indiquant le nom du bénéficiaire, montant versé et brève description du projet.**

- Le tableau suivant résume les subventions versées par la SOFIL en 2006-2007.

**SUBVENTIONS VERSÉES PAR LA SOFIL EN 2006-2007**  
(en milliers de dollars)

	<b>Subventions versées</b>
Programme d'infrastructures Québec – Municipalités (PIQM)	-
Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR)	49,0
Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS)	-
Projet IntraWest au Mont-Tremblant	-
Taxe sur l'essence et contribution du Québec	
• Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale	147 469,8
• Infrastructures de transport en commun	-
<b>Total</b>	<b>147 518,8</b>

- Le ministère des Affaires municipales et des Régions est responsable de verser les subventions aux municipalités à même les fonds de la SOFIL.
- Le ministère des Transports n'a pas versé de subventions de la SOFIL pour les infrastructures de transport en commun en 2006-2007.

**Q-24 Liste des contrats de plus de 25 000 \$ donnés sans appel d'offres**

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

**Q-25 Toutes choses étant égales par ailleurs, quel est l'impact (\$) sur le montant de péréquation reçu par le Québec d'une fluctuation de 1\$ du prix du baril de pétrole (selon la formule de péréquation actuelle)?**

- Dans le cadre de son dernier budget, le gouvernement fédéral a annoncé une réforme en profondeur du programme de péréquation sur la base des recommandations du groupe d'experts sur la péréquation, présidé par M. Al O'Brien.
- Cette réforme contient notamment une modification importante de la mesure de la capacité fiscale des provinces à l'égard des ressources naturelles.
- La capacité fiscale des provinces n'est plus calculée comme avant sur la base de la valeur de la production de pétrole dans chaque province (c'est-à-dire un prix multiplié par un volume), mais plutôt par les revenus perçus par les provinces.
- Il est donc impossible de mesurer précisément l'impact d'une variation de 1\$ du prix du pétrole sur les revenus de péréquation des provinces puisque cela dépend d'un ensemble d'hypothèses sur la manière dont cette variation de prix se répercute sur les revenus de chaque province.
- Toutefois, dans son rapport rendu public au mois de juin 2006, le groupe O'Brien a examiné les résultats de la formule recommandée quand les prix du pétrole et du gaz varient.
- Le groupe d'experts a examiné trois scénarios :
  - le scénario de référence pour le calcul des droits de péréquation en 2007-2008 (prix du pétrole : 49,03 \$US; prix du gaz : 7,54 \$US);
  - le scénario de « prix élevés de l'énergie » (prix du pétrole : 59,80 \$US; prix du gaz : 9,40 \$US);
  - le scénario de « prix modérés de l'énergie » (prix du pétrole : 31,40 US\$; prix du gaz : 5,30 \$US).
- Selon le groupe d'experts, ces scénarios reflètent une fourchette de prix suffisamment large et réaliste.
- Pour le Québec, selon les estimations du groupe d'experts (voir le tableau à la page suivante), l'impact du scénario de prix élevés serait une hausse des droits de péréquation d'environ 375 M\$, alors que l'impact du scénario de prix modérés serait une baisse des droits de péréquation d'environ 500 M\$.
- Il importe également de mentionner que dans le cadre de son dernier budget, le gouvernement fédéral a annoncé la mise en place d'un mécanisme de lissage.
- Ce mécanisme de lissage a comme conséquence qu'une variation des prix de l'énergie en 2007-2008 n'aurait un plein impact sur les droits de péréquation du Québec qu'en 2011-2012, soit quatre ans plus tard.

**TABLEAU 9 – Sensibilité de la formule du Groupe d'experts aux variations des prix du pétrole et du gaz**

*En million \$ / en \$ par habitant*

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	QC.	ONT.	MAN.	SASK.	ALB.	C.-B.	TOTAL
<b>Recommandations du Groupe d'experts pour 2007-2008</b>											
Droits totaux	482	286	1 462	1 462	6 926	0	1 789	156	0	0	12 563
Droits par habitant	933	2 079	1 560	1 945	917	0	1 528	157	0	0	
<b>Scénario des prix élevés de l'énergie</b>											
Droits totaux	259	293	1 499	1 499	7 300	0	1 846	0	0	0	12 696
Droits par habitant	501	2 128	1 599	1 994	966	0	1 576	0	0	0	
<b>Scénario des prix modérés de l'énergie</b>											
Droits totaux	795	277	1 423	1 412	6 424	0	1 713	433	0	0	12 478
Droits par habitant	1 538	2 012	1 518	1 878	850	0	1 463	436	0	0	
<b>Impact d'une hausse des prix de l'énergie</b>											
Droits totaux	-223	7	37	37	374	0	57	-156	0	0	133
Droits par habitant	-432	50	39	49	50	0	49	-157	0	0	
<b>Impact d'une baisse des prix de l'énergie</b>											
Droits totaux	313	-9	-39	-50	-502	0	-76	277	0	0	-86
Droits par habitant	605	-66	-41	-66	-66	0	-65	279	0	0	

*Nota : Les totaux peuvent différer des sommes en raison de l'arrondissement.*

Source : Rapport du Groupe d'experts sur la péréquation et la formule de financement des territoires, p. 143.